



PETIT GUIDE DE LA
CREATION
D'ENTREPRISE

Votre entreprise en Suisse

SB SWISSBUSINESS ^{llc}



TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES.....	2
GENERALITES.....	4
INTRODUCTION.....	4
SB SWISSBUSINESS LLC.....	4
L'entreprise.....	4
Votre partenaire.....	4
Votre entreprise en Suisse.....	4
Quelques informations sur la Suisse.....	4
Pourquoi une entreprise en suisse ?.....	4
ENTREPRISE : STRUCTURES JURIDIQUES.....	5
LES STRUCTURES.....	5
Diverses structures.....	5
La raison individuelle.....	5
Société en nom collectif.....	5
Société à responsabilité limitée.....	6
Société anonyme.....	6
La société coopérative.....	6
La succursale.....	6
Tableau comparatif.....	7
FISCALITE.....	8
IMPOSITION DES SOCIETES ET DES DIVIDENDES.....	8
Impôts sur le bénéfice et sur le capital.....	8
Impôts sur les dividendes.....	8
IMPOSITION SUR LES PERSONNES.....	8
Frontaliers.....	8
Etrangers travaillant en Suisse, non frontaliers (permis B).....	8
Etrangers domiciliés en Suisse avec permis C et ressortissants suisses.....	8
CHARGES SOCIALES.....	9
INDEPENDANTS, ASSOCIES.....	9
Généralités.....	9
Indépendant et associés dans une SNC.....	9
Associés dans une Sàrl, SA, ou société coopérative.....	9
SALARIES.....	9
PRESTATIONS DOMICILIATION ET ADMINISTRATION.....	10
DOMICILIATION.....	10
Généralités.....	10
Domiciliation dans le canton de Vaud.....	10
Domiciliation dans le canton d'Obwald.....	10
ADMINISTRATION ET GERANCE.....	10
Prestation.....	10
Contrat de fiducie.....	10
TVA EN SUISSE ET TVA INTRA-EUROPÉENNE.....	11
TVA EN SUISSE.....	11
L'assujettissement.....	11
Les taux.....	11
TVA SUISSE ET TVA INTRA-EUROPÉENNE.....	11
La Suisse n'est pas dans l'UE.....	11
Exportation.....	11

LA SUISSE : SECRET BANCAIRE ET PARADIS FISCAL, MYTHE OU REALITE ?.....	12
SECRET BANCAIRE.....	12
Principe	12
Levée du secret.....	12
En bref.....	12
PARADIS FISCAL	12
Introduction	12
Généralités sur la fiscalité.....	12
En bref.....	12
CREATION D'ENTREPRISE	13
POUR LES SUISSES / ETRANGERS DOMICILIES EN SUISSE	13
Généralités.....	13
Choix de la structure et coût de la création.....	13
Coûts de la gestion.....	13
POUR LES ETRANGERS NON DOMICILIES EN SUISSE	14
Généralités.....	14
Choix de la structure et coût de la création.....	14
Coût de la gestion	14
EXEMPLES DE TAUX D'IMPÔTS A LA SOURCE.....	15
DÈS 57'001.-/AN.....	15
DÈS 213'001.-/AN.....	15
VIVRE EN SUISSE	16
QUELQUES GENERALITES.....	16
Le pays, la qualité de vie et les infrastructures	16
Le système scolaire.....	16
Le niveau de vie et la fiscalité privée	16
Le logement.....	17
La sécurité sociale	17
Les autorisations d'établissement.....	17
Nos prestations en cas d'établissement.....	17
QUESTIONS FREQUENTES.....	18

GENERALITES

INTRODUCTION

Ce petit guide n'est pas un cours de droits ou de fiscalité et n'a pas la prétention d'être exhaustif. L'objectif est uniquement de présenter, de façon simple et succincte, les points essentiels dans l'exercice d'une activité commerciale en Suisse. Les taux et chiffres indiqués sont ceux valables au 1^{er} janvier 2008, avec le canton de Vaud comme référence. Nous ne nous engageons pas sur la validité de son contenu s'il est pris à titre de conseil, et non de généralité. Les taux et chiffres indiqués le sont sous réserves de modifications.

SB SWISSBUSINESS LLC

L'entreprise

SB SWISSBUSINESS LLC a été fondée en 2004. L'entreprise offre toute une gamme de services allant de la création de société, de la tenue de la comptabilité jusqu'à la gestion quasi complète de votre société. SB SWISSBUSINESS LLC offre également des prestations comme l'analyse, le conseil, etc.

Votre partenaire

SB SWISSBUSINESS LLC vous aide au mieux à développer votre entreprise et nos prestations s'adaptent à vos besoins et votre évolution. Nous facturons nos prestations sous forme de forfaits annuels et/ou sur décompte horaire.

Votre entreprise en Suisse

Quelques informations sur la Suisse

Pour les étrangers, il est important de savoir que la Suisse possède quatre langues nationales (Allemand, Français, Italien et Romanche). En outre, le système juridique repose sur au moins 3 niveaux de compétence (commune, canton, confédération). Ces trois niveaux se retrouvent également sur un plan fiscal.

Pourquoi une entreprise en suisse ?

Outre une position centrale en Europe, la Suisse offre une fiscalité intéressante, des charges sociales raisonnables et un cadre de vie agréable. Notons également la souplesse administrative et un droit du travail intéressant.

ENTREPRISE : STRUCTURES JURIDIQUES

LES STRUCTURES

Diverses structures

Il existe diverses structures pour exercer une activité commerciale :

- La raison individuelle (l'indépendant)
- La société en nom collectif
- La société à responsabilité limitée
- La société anonyme
- La société coopérative
- La succursale

Il existe également la société en commandite. Nous n'en parlerons pas vu sa rareté.

La raison individuelle

Il s'agit de l'indépendant (RI). La comptabilité est obligatoire dès l'inscription au registre du commerce. En cas de non-inscription, il est nécessaire toutefois de tenir au moins un livre de caisse pour des raisons fiscales. Il n'y a pas de déclaration fiscale de l'entreprise, mais le bénéfice ou la perte d'exploitation est reportée sur la déclaration privée de l'indépendant. La responsabilité du chef d'entreprise est totale. L'indépendant est en outre soumis à certaines assurances sociales (AVS) mais pas à d'autres et donc ne bénéficie pas de toutes les prestations (chômage, caisse de retraite). Il peut avoir des salariés, mais ne peut pas être salarié lui-même.

L'inscription au registre du commerce suppose un domicile en Suisse.

Société en nom collectif

La société en nom collectif (SNC) est une société de personnes, nécessitant au moins deux personnes. Le gérant doit être domicilié en Suisse. Les associés sont considérés comme indépendants et donc soumis aux mêmes obligations (AVS) et responsabilités (personnelle). L'inscription au registre du commerce est obligatoire, ainsi que la comptabilité. Chaque associé est responsable de la totalité des engagements. Bien que la SNC demande une déclaration fiscale indépendante, la fiscalité est à la charge des associés, à titre privé. Précisons encore que par défaut, chaque associés à la signature. La majorité des associés avec signature doivent être domiciliés en Suisse.

Société à responsabilité limitée

La Société à responsabilité limitée (sàrl) est « une petite SA ». Elle est indépendante fiscalement et juridiquement. Le capital est composé de parts sociales et non d'actions. Les associés ne sont pas responsables. L'inscription au registre du commerce est obligatoire, ainsi que la comptabilité. Le capital minimum est de 20'000.- CHF. Il peut y avoir qu'un associé, et le gérant (ou la majorité des gérants) doit être domicilié en Suisse. Les associés peuvent être étrangers, sans restriction.

Société anonyme

La société anonyme (SA) est indépendante fiscalement et juridiquement. Le capital est composé de d'actions. Les associés ne sont pas responsables. L'inscription au registre du commerce est obligatoire, ainsi que la comptabilité. Le capital minimum est de 100'000.- CHF, mais 20% (mais au moins 50'000.-) doivent être libérés. L'administrateur (ou la majorité du conseil d'administration) doit être domicilié en Suisse.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur. L'entreprise peut émettre les actions soit de manière individuelle, soit sous forme de certificats d'actions. Les actionnaires peuvent être étrangers.

La société coopérative

La société coopérative nécessite sept associés. Le but de la société doit contenir un idéal, par exemple la défense des intérêts des membres. Elle émet des parts sociales et le capital doit être ouvert. Le capital ne connaît pas de minimum. L'inscription au registre du commerce est obligatoire, ainsi que la comptabilité. La société est indépendante juridiquement et fiscalement.

La succursale

La succursale (Succ) est une entité juridique découlant d'une société de droit étranger (ou de droit suisse). Elle s'apparente à la SA, mais est liée au droit étranger. Juridiquement et fiscalement, elle est indépendante. L'inscription au registre du commerce est obligatoire, ainsi que la comptabilité. L'administrateur (ou la majorité du conseil d'administration) doit être domicilié en Suisse. Elle n'a pas de capital.

Tableau comparatif

	RI	SNC	Sàrl	SA	COOP	Succ
Inscription au RC	Si le CA > 100'000.-	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Comptabilité	Si inscrit au RC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Responsabilité personnelle	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Impôts sur	Le revenu	Le revenu	Le bénéfice	Le bénéfice	Le bénéfice	Le bénéfice
Capital minimum	0	0	20'000.-	100'000		0.-
Capital minimum à libérer	0.-	0.-	20'000.-	20% mais au moins 50'000.-		0.-

FISCALITE

IMPOSITION DES SOCIETES ET DES DIVIDENDES

Impôts sur le bénéfice et sur le capital

Les sociétés (sauf la SNC) sont imposées sur le bénéfice et sur le capital. Il faut retenir que qu'il existe un impôt communal, cantonal et fédéral.

L'imposition sur le capital est environ 2 à 3 pour mille (suivant les cantons).

L'imposition sur les bénéfices est également variable. Pour le canton de Vaud, commune de Bussigny-près-Lausanne, le taux d'imposition effectif est de 24.5%. Il peut, sous réserve, descendre à 11.74%. (Voir chapitre domiciliation).

A Obwald, le taux d'imposition effectif est de 12.5%.

Notons le cas particulier des holdings (remises d'impôts parfois importantes)

Certains cantons ont également d'autres taxes (Genève par exemple : taxe professionnelle).

Impôts sur les dividendes

Concernant la Sàrl et la SA, il est possible de ne pas toucher de dividendes. Par contre, si les associés décident de toucher un dividende, la société doit verser à l'autorité fiscale 35% (impôt anticipé) du montant versé. Ces 35% sont remboursés aux associés si ces derniers prouvent qu'ils sont déclarés ce revenu à leur autorité fiscale.

La succursale n'est pas concernée par cet aspect.

IMPOSITION SUR LES PERSONNES

Il existe aussi un impôt communal, cantonal et fédéral. Il n'est pas possible de donner un taux de référence, chaque cas étant spécifique. Nous pouvons cependant, si vous le souhaitez, effectuer une analyse fiscale vous concernant.

Frontaliers

Le statut de frontalier dépend de la région de domicile et du fait de rentrer chaque soir à son domicile ou non.

Certains cantons appliquent un impôt à la source. D'autres cantons laissent le soin aux frontaliers de déclarer leur revenu à leur autorité fiscale, qui est informée du statut de frontalier.

Etrangers travaillant en Suisse, non frontaliers (permis B)

Le travailleur domicilié à l'étranger paie un impôt à la source. Le taux dépend de divers critères. Idem s'il est domicilié en Suisse, avec un permis B. Cependant dans ce dernier cas, passé un certain revenu, l'imposition se fait comme pour les ressortissants suisses

Etrangers domiciliés en Suisse avec permis C et ressortissants suisses

Le contribuable remplit annuellement une déclaration d'impôts et est imposé sur les éléments qui en découlent.

CHARGES SOCIALES

INDEPENDANTS, ASSOCIES

Généralités

Les charges sociales sont les suivantes, au minimum :

- AVS, AI, APG, AC : 6.05% (taux 2008)
- Assurance accident : variable selon divers critères
- Assurance LLP (caisse de retraite) : variable selon divers critères

Le système d'assurance sociale en Suisse se base sur des compagnies privées. Chacune à ses taux et les critères sont multiples (sexe et âge du salarié, niveau de salaire, activité, etc.).

Indépendant et associés dans une SNC

Les indépendants associés dans une SNC ne paient que l'AVS, 9% sur le bénéfice (s'ils sont domiciliés en Suisse). Ils doivent s'assurer à titre privé pour les accidents. La LPP est facultative (également à titre privé) et ils ne bénéficient pas de l'assurance chômage.

Associés dans une Sàrl, SA, ou société coopérative

Aucune charge sociale. S'ils sont salariés, la partie salaire est soumise.

Notons cependant que l'éventuelle rémunération des gérants et administrateur est soumise à l'AVS (tantièmes).

SALARIES

On compte en moyenne entre 10% et 20% au plus de charges sociales. A titre d'exemple, pour un salaire brut de 60'000.- annuellement, les déductions peuvent être estimées à 12'000.-. L'employeur devra verser environ 24'000.- (dont la moitié prélevée sur le salaire). Le coût du travail sera donc de 72'000.-. Le salarié touchera un net de 48'000.-.

PRESTATIONS DOMICILIATION ET ADMINISTRATION

DOMICILIATION

Généralités

SB SWISSBUSINESS LLC peut domicilier votre entreprise, c'est-à-dire fournir l'adresse postale de votre siège. Le courrier vous est transmis chaque semaine. L'adresse officielle de votre siège est également votre domicile fiscal.

SB SWISSBUSINESS LLC vous offre deux domiciliations possibles :

- Canton de Vaud
- Canton d'Obwald, au travers de notre partenaire

Domiciliation dans le canton de Vaud

Vous êtes domicilié dans nos bureaux. L'adresse utilise ou non l'abréviation C/o. Le taux d'imposition effectif, à Bussigny-près-Lausanne, est de 24.5%. Si votre activité commerciale n'a lieu qu'à l'étranger et que vos charges en Suisse ne dépassent pas 15% de toutes vos charges, il est possible d'obtenir un taux d'imposition sur les bénéfices à 11.74%, après accord de l'autorité fiscale.

Domiciliation dans le canton d'Obwald

Vous êtes domicilié dans les bureaux de notre partenaire. L'adresse utilise l'abréviation C/o. Le taux d'imposition sur les bénéfices est de 12.5% effectif.

ADMINISTRATION ET GERANCE

Prestation

Nous pouvons prendre en charge l'administration (ou la gérance pour une Sàrl) de votre société. Cette prestation consiste en la mise à disposition d'un gérant ou administrateur. Ceci englobe le travail administratif légal dans le cadre de l'activité courante, sans tenir compte d'éventuels changements. La prestation nécessite un contrat de fiducie

Contrat de fiducie

Un contrat de fiducie est un contrat entre vous-même et SB SWISSBUSINESS LLC qui concerne la détention de parts ou d'action et, si nécessaire, la mise à disposition d'un administrateur ou d'un gérant. Le contrat précise que vous êtes l'ayant droit, et que les profits, mais aussi les charges, vous reviennent.

TVA EN SUISSE ET TVA INTRA-EUROPEENNE

TVA EN SUISSE

L'assujettissement

Vous devez vous annoncer dès que votre chiffre d'affaire dépasse 75'000.-. L'assujettissement est accordé si la dette fiscale atteint au moins 4'000.-, en votre faveur ou défaveur.

Hors critère, il est possible de demander un assujettissement volontaire. Pour cela, le chiffre d'affaires doit atteindre au moins 40'000.- et la majorité de vos clients doivent être assujettis à la TVA suisse.

Le décompte TVA doit se faire tous les trimestres, ou tous les semestres. Il est également possible de se passer de décompte TVA et d'opter pour un taux forfaitaire calculé sur le chiffre d'affaires.

Les décompte TVA peuvent être établis selon la méthode dite « des contre-prestations convenues » ou selon la méthode dite « des contre-prestations obtenues ». En bref, la première méthode suppose un décompte basé sur les factures reçues et envoyées, la deuxième sur les recettes et dépenses.

Les taux

Le taux normal de TVA est de 7.6%. Il existe cependant des taux réduits pour certaines activités. Nous pouvons résumer les taux de TVA comme suit :

- Taux normal : 7.6%
- Taux hôtellerie : 3.5%
- Taux secteur primaire : 2.4%
- Exportation, exclues : 0%

TVA SUISSE ET TVA INTRA-EUROPEENNE

La Suisse n'est pas dans l'UE

Rappelons-le, la Suisse ne fait pas partie de l'UE. En Suisse, il n'y a donc pas de TVA intra-européenne. Vendre en France, par exemple, est pour la Suisse une exportation avec un taux de TVA à 0%, qu'il s'agisse de biens ou de services.

Exportation

Lors d'une vente de marchandise hors Suisse, la marchandise est une exportation. C'est la douane étrangère éventuellement à l'aide d'un transitaire, qui se chargera de la TVA en vigueur dans le pays importateur.

Si l'importateur est assujetti, dans le cas d'importation de services, alors c'est à lui à déclarer l'importation du service. Dans certains cas, un représentant fiscal européen est conseillé lors de transactions entre pays européens.

LA SUISSE : SECRET BANCAIRE ET PARADIS FISCAL, MYTHE OU REALITE ?

SECRET BANCAIRE

Principe

Le secret bancaire est simplement le fait que l'autorité fiscale Suisse n'a pas accès d'office aux informations bancaires. Il en est de même avec les autorités fiscales étrangères.

Levée du secret

Il est cependant possible de lever le secret bancaire, non pas pour des raisons fiscales, mais pour des raisons pénales, sur décision d'un juge. Dans le cadre d'activités illégales, il est évident que le secret bancaire peut être levé par l'autorité judiciaire, et les informations transmises à une autorité étrangère. L'évolution va vers une levée selon un droit de procédure administratif, également en cas de fraude fiscale, sous condition, évolution effective en 2010.

En bref

Le secret bancaire protège contre les questions de l'administration, mais pas pour crimes ou délits.

PARADIS FISCAL

Introduction

La notion de paradis fiscal est toute relative. La Suisse a la réputation d'être un paradis fiscal surtout parce que les pays voisins sont souvent des enfers fiscaux. En outre, le système des forfaits fiscaux accentue cette réputation. Si vous êtes étranger domicilié en Suisse et n'avez aucune activité en Suisse, donc que vos revenus proviennent de l'étranger, vous pouvez négocier avec les autorités un forfait calculé sur une estimation de dépenses. On parle ici cependant que de montants importants.

Généralités sur la fiscalité

La quote-part de la fiscalité du pays s'élève à 30% environ. Pour un Suisse ou un étranger établi en Suisse (sans forfait fiscal), le taux d'imposition varie, comme dans tous les pays, en fonction du revenu, selon un taux progressif mais limité.

Pour les sociétés, la fiscalité effective sur le bénéfice varie entre 12% et 25% environ, avec des cas spécifiques (holding par exemple).

Notons encore l'impôt anticipé de 35% sur les bénéfices distribués, impôt qui est remboursé à condition que vous le déclariez en Suisse ou à l'étranger, en fonction de votre domicile fiscal.

En bref

La fiscalité est certes plus légère que d'autres pays, cependant le terme de « paradis » est un peu exagéré, sauf cas spécifique.

CREATION D'ENTREPRISE

POUR LES SUISSES / ETRANGERS DOMICILIES EN SUISSE

Généralités

Un businessplan n'est pas nécessaire, mais cependant conseillé. Pour le moins, il vous faut un projet solide. Pour les raisons individuelles, vous devez obtenir l'autorisation de l'AVS. Pour la SNC, les associés doivent se déclarer à l'AVS.

Choix de la structure et coût de la création

Plusieurs critères sont à prendre en compte : la fiscalité, la responsabilité et le financement. Pour ce dernier point, rappelons que le retrait du deuxième pilier n'est possible que pour les raisons individuelles et les SNC.

La création d'une raison individuelle ou d'une SNC ne coûte que quelques centaines francs en cas d'inscription au registre du commerce. Cependant il faut penser à se mettre en règle avec les assurances sociales et éventuellement la TVA. Nous nous chargeons si nécessaire de l'ensemble.

Pour une SA ou Sàrl, en moyenne un maximum de 5'000.- pour la création, comme frais de notaire et d'inscription au registre du commerce. Là aussi, il faut cependant penser à se mettre en conformité avec les autorités. Nous pouvons, pour un montant forfaitaire, prendre en charge la création de votre société.

Coûts de la gestion

Cela dépend de ce que vous souhaitez et bien entendu de la masse de travail générée par votre entreprise. Le « minimum vital », soit la clôture comptable, comptez environ 1'500.-. Si vous souhaitez la gestion des salaires, la TVA, la saisie des pièces comptables, la gestion de la fiscalité, etc. il faut compter en moyenne, pour une petite entreprise, entre 3'000.- et 6'000.- par an.

Nous offrons des contrats forfaitaires réglables mensuellement, qui vous permette d'anticiper les coûts et de soulager votre trésorerie.

POUR LES ETRANGERS NON DOMICILIES EN SUISSE

Généralités

En général, les étrangers optent pour une Sàrl ou une SA, lorsqu'ils ne sont pas domiciliés en Suisse. Il n'y a d'ailleurs que pour ces deux formes que nous acceptons de prendre en charge la gérance ou l'administration.

Choix de la structure et coût de la création

Pour une SA ou Sàrl, compter en moyenne un maximum de 5'000.- pour la création, comme frais de notaire et d'inscription au registre du commerce. Il faut cependant penser à se mettre en conformité avec les autorités. Nous pouvons, pour un montant forfaitaire, prendre en charge toutes les négociations avec le notaire, la rédaction des statuts et les démarches avec les assurances sociales et la TVA.

Nous pouvons également prendre en charge les procédures de domiciliation privée, si vous souhaitez vous installer en Suisse. Le Surcoût est d'environ 200.- pour l'obtention d'un permis, si un contrat de travail existe.

Notons cependant que nous n'offrons pas, dans un cadre forfaitaire, de prestations liées à la recherche de logement.

Coût de la gestion

Cela dépend de ce que vous souhaitez et bien entendu de la masse de travail générée par votre entreprise. Le « minimum vital », soit la clôture comptable, comptez environ 1'500.-. Si vous souhaitez la gestion des salaires, la TVA, la saisie des pièces comptables, la gestion de la fiscalité, etc. il faut compter en moyenne, pour une petite entreprise, entre 3'000.- et 6'000.- par an.

Si vous souhaitez des prestations de gérances/administration, domiciliation, etc. il faut estimer un coût total allant de 4'000.- à 8'000.-.

Nous offrons des contrats forfaitaires réglables mensuellement, qui vous permette d'anticiper les coûts et de soulager votre trésorerie.

EXEMPLES DE TAUX D'IMPÔTS A LA SOURCE

Concerne les étrangers salariés n'étant pas au bénéfice d'un permis C. Dans certains cantons, peut concerner les travailleurs frontaliers. Exemples du canton de Vaud (2008).

DÈS 57'001.-/AN

Salaire brut prestations en nature comprises		Taux pour le calcul de la retenue							
		célibataire A	marié sans enfant B0	marié 1 enfant B1	marié 2 enfants B2	marié 3 enfants B3	marié 4 enfants B4	marié 5 enfants B5	marié 6 enfants B6
Par année	Par mois	%	%	%	%	%	%	%	%
57001 à 57600	4751 à 4800	12,00	7,06	4,35	2,40	1,15	0,39		
57601 à 58200	4801 à 4850	12,23	7,24	4,53	2,54	1,24	0,46		
58201 à 58800	4851 à 4900	12,37	7,39	4,66	2,68	1,36	0,53	0,11	
58801 à 59400	4901 à 4950	12,55	7,52	4,80	2,77	1,46	0,57	0,14	
59401 à 60000	4951 à 5000	12,69	7,68	4,92	2,91	1,55	0,63	0,16	
60001 à 60600	5001 à 5050	12,83	7,80	5,08	3,02	1,67	0,67	0,19	
60601 à 61200	5051 à 5100	12,93	8,00	5,28	3,21	1,78	0,77	0,22	
61201 à 61800	5101 à 5150	13,00	8,16	5,42	3,34	1,87	0,85	0,25	
61801 à 62400	5151 à 5200	13,06	8,30	5,58	3,43	1,98	0,92	0,31	
62401 à 63000	5201 à 5250	13,12	8,46	5,71	3,56	2,06	1,00	0,35	
63001 à 63600	5251 à 5300	13,22	8,65	5,90	3,69	2,18	1,09	0,41	
63601 à 64200	5301 à 5350	13,28	8,78	6,07	3,80	2,27	1,15	0,47	0,11
64201 à 64800	5351 à 5400	13,34	8,94	6,19	3,94	2,35	1,23	0,52	0,14
64801 à 65400	5401 à 5450	13,40	9,07	6,33	4,05	2,45	1,31	0,57	0,16
65401 à 66000	5451 à 5500	13,45	9,21	6,45	4,19	2,52	1,41	0,61	0,19
66001 à 66600	5501 à 5550	13,51	9,33	6,61	4,30	2,63	1,50	0,66	0,21
66601 à 67200	5551 à 5600	13,56	9,48	6,72	4,43	2,72	1,59	0,71	0,24
67201 à 67800	5601 à 5650	13,62	9,60	6,86	4,56	2,85	1,68	0,79	0,26
67801 à 68400	5651 à 5700	13,69	9,76	6,97	4,69	2,94	1,77	0,84	0,32
68401 à 69000	5701 à 5750	13,77	9,88	7,11	4,79	3,08	1,85	0,92	0,35

DÈS 213'001.-/AN

Salaire brut prestations en nature comprises		Taux pour le calcul de la retenue							
		célibataire A	marié sans enfant B0	marié 1 enfant B1	marié 2 enfants B2	marié 3 enfants B3	marié 4 enfants B4	marié 5 enfants B5	marié 6 enfants B6
Par année	Par mois	%	%	%	%	%	%	%	%
213001 à 213600	17751 à 17800	26,51	22,01	19,94	18,33	16,94	15,86	14,77	13,77
213601 à 214200	17801 à 17850	26,56	22,07	19,99	18,38	17,00	15,90	14,82	13,82
214201 à 214800	17851 à 17900	26,60	22,10	20,03	18,42	17,04	15,94	14,86	13,85
214801 à 215400	17901 à 17950	26,63	22,14	20,06	18,45	17,07	15,98	14,90	13,88
215401 à 216000	17951 à 18000	26,68	22,20	20,11	18,50	17,13	16,03	14,95	13,93
216001 à 216600	18001 à 18050	26,71	22,23	20,15	18,53	17,17	16,06	14,99	13,96
216601 à 217200	18051 à 18100	26,74	22,27	20,18	18,57	17,20	16,09	15,02	14,00
217201 à 217800	18101 à 18150	26,79	22,32	20,22	18,61	17,25	16,14	15,08	14,05
217801 à 218400	18151 à 18200	26,83	22,35	20,26	18,65	17,29	16,17	15,11	14,09
218401 à 219000	18201 à 18250	26,88	22,41	20,31	18,69	17,34	16,23	15,16	14,13
219001 à 219600	18251 à 18300	26,91	22,44	20,34	18,73	17,38	16,26	15,19	14,16
219601 à 220200	18301 à 18350	26,94	22,48	20,38	18,75	17,41	16,29	15,24	14,20
220201 à 220800	18351 à 18400	26,99	22,53	20,42	18,80	17,46	16,34	15,29	14,24
220801 à 221400	18401 à 18450	27,02	22,56	20,45	18,83	17,50	16,37	15,32	14,27
221401 à 222000	18451 à 18500	27,05	22,60	20,49	18,86	17,53	16,40	15,35	14,31
222001 à 222600	18501 à 18550	27,10	22,65	20,53	18,91	17,58	16,45	15,41	14,37
222601 à 223200	18551 à 18600	27,13	22,68	20,56	18,94	17,62	16,48	15,44	14,41
223201 à 223800	18601 à 18650	27,16	22,72	20,59	18,97	17,65	16,51	15,47	14,44
223801 à 224400	18651 à 18700	27,21	22,77	20,64	19,02	17,70	16,55	15,52	14,49
224401 à 225000	18701 à 18750	27,24	22,80	20,67	19,05	17,73	16,59	15,56	14,53
225001 à 225600	18751 à 18800	27,28	22,85	20,72	19,09	17,78	16,63	15,61	14,58
225601 à 226200	18801 à 18850	27,31	22,88	20,75	19,12	17,82	16,66	15,64	14,61
226201 à 226800	18851 à 18900	27,34	22,92	20,78	19,15	17,84	16,70	15,67	14,65
226801 à 227400	18901 à 18950	27,39	22,96	20,83	19,20	17,89	16,74	15,72	14,71
227401 à 228000	18951 à 19000	27,42	23,00	20,86	19,22	17,93	16,77	15,75	14,74

VIVRE EN SUISSE

QUELQUES GENERALITES

Le pays, la qualité de vie et les infrastructures

La situation géographique est excellente. En avion, vous êtes rapidement à Londres, à Paris ou à Rome. Le pays possède également quatre régions linguistiques où l'on parle respectivement français, Allemand, Italien et Romanche.

La qualité de vie est bonne, l'insécurité faible et les villes relativement petites par rapport aux pays voisins (la plus grande ville du pays, Zurich, compte près de 400'000 habitants, 1 million en comptant l'agglomération – Genève est deux fois plus petite).

Les infrastructures (aéroport, transports publics, autoroutes) sont denses et facilement accessibles. L'été, il est possible de profiter des lacs, et l'hiver, des stations de sports d'hiver. L'offre culturelle est également bien développée.

Le système scolaire

Le système scolaire est bon et bien classé en comparaison internationale (voir étude PISA). Il existe dix universités et deux écoles polytechniques fédérales (EPFL et EPFZ), largement reconnues. Le pays compte en outre plus d'une vingtaine de hautes écoles ainsi que des instituts spécialisés.

Le niveau de vie et la fiscalité privée

Le salaire moyen brut (2009) est de 68'000.- /an. En moyenne, les prélèvements sociaux sont au alentour de 15%, ce qui donne, pour le salaire brut mentionné ci-dessus, un net de 57'800.- /an. Il existe bien entendu des différences importantes selon les régions et les professions, en termes de rémunération brute.

La fiscalité privée dépend de la commune et du canton de résidence. Outre la fiscalité basée sur l'impôt à la source (voir chapitre précédent), l'imposition sur le revenu est progressive. L'imposition sur la fortune est relativement faible (moins de 1%). A titre d'exemple d'imposition sur le revenu, nous présentons (à titre indicatif, 2009, sans garantie aucune), le tableau ci-dessous:

	Lausanne	Genève	Zurich	Sarnen
Célibataire, pas d'enfants :70'000/an	11'630	10'322	7'801	8'888
Marié, 2 enfants 70'000/an	5'424	1'783	2'690	5'389
Célibataire, pas d'enfants :200'000/an	58'184	55'144	46'990	36'657
Marié, 2 enfants 200'000/an	40'332	42'399	33'336	30'609

Notons encore l'absence d'impôt sur les gains en capital et un impôt sur les successions variant, selon les cantons, entre 0 et 6% (ligne directe).

Le logement

Le logement, achat ou location, est différent selon les régions. Pour la location, comptez environ 30% du revenu brut moyen pour un 3-4 pièces en ville (la cuisine et les sanitaires ne sont pas compris).

L'acquisition, suivant les régions, peut connaître des restrictions concernant les étrangers. Il est difficile de donner un prix indicatif, mais relativement simple en consultant les sites web d'une région, de se faire une idée du coût selon ses besoins.

La sécurité sociale

Les prélèvements sociaux couvrent la retraite, le chômage et les accidents professionnels et non professionnel, ainsi que la maternité.

Les allocations familiales s'élèvent en moyenne (chaque canton à sa propre réglementation) à 250.-/mois/enfant.

L'assurance maladie est obligatoire, mais relève d'assurances privées et dépend des cantons. A titre indicatif, pour un couple avec deux enfants, il faut compter un minimum entre 500.- et 800.-/mois. Pour un célibataire, il faut compter un minimum entre 250.- et 350.-/mois. Des subsides sont possibles pour les revenus les plus faibles.

Les autorisations d'établissement

Si vous êtes européen, il vous suffit d'un contrat de travail et faire la demande dans la commune où vous souhaitez vous installer.

Il existe également d'autres possibilités, dont les conditions dépendent le plus souvent des cantons.

Nos prestations en cas d'établissement

Nous pouvons vous conseiller sur un lieu d'établissement, sur l'obtention du permis d'établissement et vous affilier aux assurances sociales. Pour les assurances ne relevant pas du droit du travail, nous vous mettons en contact avec un courtier-partenaire qui prendra en charge tout le nécessaire. Nous n'effectuons cependant pas de recherche de logement. Cependant, il existe une multitude d'agences spécialisées prenant en charge cette recherche.

QUESTIONS FREQUENTES

Je suis étranger, et je souhaite travailler comme indépendant en Suisse. Est-ce possible ?

Oui. Si vous êtes indépendant à l'étranger, vous pouvez travailler en Suisse 3 mois sans autorisation. Si vous souhaitez vous installer en Suisse pour y travailler comme indépendant, vous devrez présenter un Businessplan pour obtenir l'autorisation d'établissement. Notons que si vous n'êtes pas européen, la probabilité d'obtenir une autorisation d'établissement est extrêmement faible.

Je n'entre pas dans les critères d'un assujettissement TVA. Dois-je demander l'assujettissement volontaire ?

L'assujettissement suppose l'établissement des décomptes donc un travail administratif supplémentaire. Cependant, si vos clients sont majoritairement assujettis ou si vous avez de gros investissements à faire, il peut être intéressant de s'assujettir volontairement. Cela permet de récupérer la TVA des investissements, et commercialement facilite les rapports avec les clients assujettis.

Je souhaite, en étant gérant/administrateur ou non, ne pas toucher de salaire et ne toucher que les bénéfices. Est-ce possible ?

Aucun problème. Notez cependant que votre société devra verser 35% du montant à distribuer à l'autorité fiscale. Ce montant vous sera reversé, à condition que vous le déclariez, quel que soit votre domicile fiscal.

Ma société suisse va acheter dans un pays européen et vendre dans un autre pays européen (ou le même). Que se passe-t-il coté TVA ?

Pour la Suisse, rien. Votre fournisseur vous fait une facture normalement selon la législation de son pays, et vous faites une facture classique avec une TVA à 0% pour l'exportation. Coté UE, vous devriez cependant déclarer la TVA intra-européenne, à moins que la marchandise ne transite par la Suisse. Suivant le volume, un représentant fiscal européen est conseillé.

Quel est le mieux, toucher un salaire ou toucher les dividendes ?

Si par exemple votre entreprise réalise un bénéfice distribuable de 60'000.-, elle devra verser à l'autorité fiscale 35% d'impôts anticipé, soit 21'000.-. Si vous ne déclarez pas les 60'000.-, les 21'000.- sont perdus, et vous aurez obtenu 39'000.-. Si vous déclarez les 60'000.-, vous pouvez récupérer les 21'000.-, mais vous serez taxé (en suisse pour les Suisses et permis C, à l'étranger pour les autres) sur 60'000.-.

Si vous souhaitez toucher ces 60'000.- comme salaire, vous devez tenir compte des charges sociales. Vous ne pourrez vous prendre comme salaire qu'environ 50'000.-, auxquels il faudra encore déduire les charges sociales à la charge du salarié. Vous ne toucherez en net que 40'000.-. Si vous êtes soumis à l'impôt à la source et célibataire, vous ne toucherez que 33'655 net (38'490 si vous êtes marié avec 1 enfant).

Pour répondre à la question, il est donc impératif de voir votre situation propre et à quel taux d'imposition privé vous êtes soumis. Cependant, en préférant toucher un bénéfice plutôt qu'un salaire, vous renoncez aux prestations retraite et chômage. Le choix entre les deux solutions peut être fait en cours d'année.

Rappelons toutefois l'obligation de déclarer tous vos revenus.

Est-il possible de laisser tous les profits dans ma société ?

C'est possible.

Ma société peut-elle acheter des biens immobiliers à l'étranger ?

C'est possible. Il n'y a pas de restriction du point de vue du droit suisse.

Ma société peut-elle acheter des biens immobiliers en Suisse ?

C'est possible. Il y a cependant des restrictions concernant certains biens d'habitation et certaines régions, si les ayants-droit sont étrangers.

Un businessplan est-il nécessaire ?

Légalement, il n'y a aucune obligation.

Qu'en est-il de la comptabilité ?

Pour toutes les sociétés, ainsi que les raisons individuelles inscrites au registre du commerce, la comptabilité est obligatoire selon les normes légales. Les comptes n'ont pas à être déposés, comme dans certains pays voisins. Pour les SA et Sàrl, le contrôle des comptes par un réviseur est obligatoire. Il est possible d'y renoncer pour les petites entreprises avec l'unanimité des associés.

Je voudrais utiliser ma caisse de retraite (2^{ème} pilier). Est-ce possible ?

Oui, mais uniquement pour les raisons individuelles et SNC. Suppose cependant une autorisation AVS.

Je souhaite une carte de crédit au nom de mon entreprise. Est-ce possible ?

Oui. Cependant on vous demandera généralement un dépôt de garantie. Si vous êtes étranger que vous souhaitez une carte crédit privée, un dépôt de garantie sera également exigé.

Je n'ai pas le montant cash exact pour le capital de ma société. Puis-je apporter du matériel ou des titres ?

Oui. Cependant cela entraîne un surcoût de quelques centaines de francs (en moyenne) car nécessite une attestation expertisée.

Que puis-je déduire de mon bénéfice ou que puis-je comptabiliser comme charge ?

Tout ce qui est en relation avec l'activité commerciale et justifié par l'usage commercial.

Je suis étranger, et je souhaite ouvrir un compte bancaire personnel en Suisse. Est-ce possible ?

Oui c'est possible.

Je suis étranger et je voudrais m'installer en Suisse comme salarié de mon entreprise. Est-ce possible ?

Si vous êtes européen, c'est possible. Dans le cas contraire, il faudra prouver que vos compétences sont indispensables à votre société et introuvables en Suisse.

Je suis étranger et je voudrais m'installer en suisse pour y exercer une activité indépendante. Est-ce possible ?

Si vous êtes européen, c'est possible.

Je souhaite vendre des services dans l'UE. Est-ce possible?

C'est possible. Du point de vue suisse, il s'agit d'exportation. Théoriquement, c'est votre client européen qui doit déclarer l'importation de services. Un représentant fiscal européen pour la TVA peut cependant être parfois conseillé.

Quel sont les avantages/inconvénients d'apparaître comme associés/actionnaire ou gérant/administrateur ?

L'avantage d'apparaître comme gérant/administrateur est que cela simplifie les démarches commerciales. Il faut cependant avoir les compétences et connaissances nécessaires. Apparaître comme associés/actionnaire est une question qui ne se pose que pour la Sarl.

Puis-je compter comme charge mes frais de voyage, représentation et véhicule ?

Sans problème. Par contre, si vous utilisez le véhicule de l'entreprise à titre privé, vous devrez soit tenir un cahier kilométrique, soit compter forfaitairement une % de la valeur du véhicule (mais au minimum 150.-) comme frais privé chaque mois.

J'ai une société, et je souhaite la liquider. Comment faire et combien cela coûte ?

Cela peut aller jusqu'à plusieurs milliers de francs. La procédure complète peut être longue. Il peut être avantageux de la vendre.

Je suis indépendant, et je voudrais être salarié de mon entreprise. Est-ce possible ?

Impossible.

Je suis indépendant, et je voudrais que mon épouse/époux soit salarié/e de mon entreprise. Est-ce possible ?

Aucun problème.